



Le pilotage pédagogique par secteur de collège

Circonscription de Bergerac Est. Septembre 2015

1. *Principes et objectifs*
2. *Organisation générale*
3. *Organisation 1^{er} et 2nd degrés*
4. *Fonctionnement CEC et commissions*
5. *Organisation et fonctionnement du groupe de proximité (1^{er} degré)*
6. *Tableau des heures hors temps scolaire*

1. Principes et objectifs

Le pilotage pédagogique par secteur de collège, déjà mis en œuvre pour partie dans les secteurs du Bugue et de Beaumont, est conçu comme un dispositif de pilotage partagé, en réseau, favorisant la co-responsabilité et l'autonomie de tous les acteurs, dans le cadre d'un projet de secteur élaboré en commun et adopté par tous.

Le partage des tâches doit permettre de limiter le nombre d'actions assurées individuellement et d'en améliorer l'opérationnalisation : **chaque action doit avoir des répercussions concrètes en classe, sur l'amélioration des résultats des élèves, la réussite de tous.**

Le regroupement des enseignants en concertations de secteur vise à rompre leur isolement, à favoriser la réflexion, l'expérimentation pédagogique et la mutualisation des pratiques efficaces.

Le but n'est pas d'augmenter le nombre de réunions, mais au contraire d'adopter un fonctionnement plus souple. Les travaux réalisés par une commission bénéficient, par mutualisation, à tous les enseignants. Le directeur peut être représenté par un adjoint au CEC, les directeurs d'un secteur peuvent se partager la relation avec les diverses commissions, un professeur des écoles choisit les domaines dans lesquels il souhaite plus particulièrement s'investir...

Les professeurs des écoles gèrent leur temps en fonction du tableau 6 (tableau des heures hors temps scolaire).

Le passage du pilotage par école au pilotage par secteur peut être progressif cette année : participer aux travaux d'une seule commission, organiser seulement en partie les concertations par secteur, et conduire les autres réunions comme précédemment.

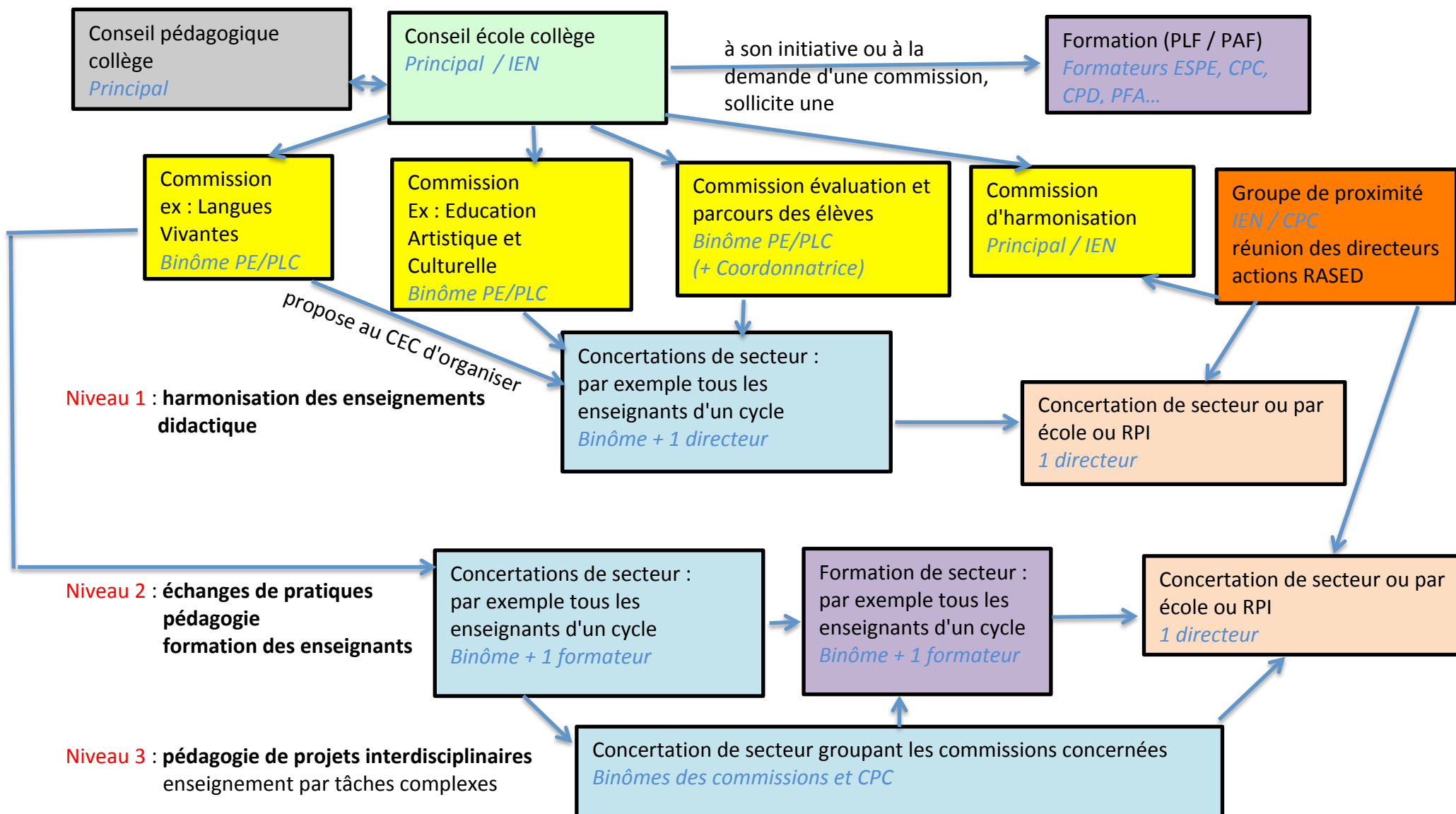
L'expérimentation de ce fonctionnement sera analysée en CEC et en groupe de proximité.

Objectifs principaux pour 2015-2016

- S'approprier les nouveaux programmes.
- Expérimenter l'évaluation formative et le suivi collectif des parcours des élèves (commission "évaluation et parcours des élèves").
- Définir les axes du prochain projet des écoles du secteur, en lien avec les axes du projet de l'établissement (et dans le cadre du projet académique).

2. Organisation générale

En bleu : les référents, chargés de l'organisation, du calendrier des réunions...



3. Organisation 1^{er} et 2nd degrés

Structure	Organisation	Membres	Missions	Horaire
Conseil école collège	Principal / équipe IEN	<ul style="list-style-type: none"> - PE de tous les cycles, au moins 1 PE par école ou RPI - PLC de tous les cycles - Membres du RASED, COPSYS - CPE, documentaliste - ... 	Pilotage du secteur : <ul style="list-style-type: none"> - Organise les réunions du CEC - fixe les axes du projet de secteur, - pilote les commissions - mutualise les productions des commissions - interface avec les formateurs (ESPE, CP, PFA...) - interface avec le conseil pédagogique du collège et le groupe de proximité 1^{er} degré 	6h : 3 réunions de 2 h
Commissions de secteur	Binôme : 1 PE / 1PLC	<ul style="list-style-type: none"> - PE / PLC volontaires, de tous les cycles Selon le domaine de la commission : <ul style="list-style-type: none"> - Membres du RASED - CPE, documentaliste - infirmière - CP - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - organisent les réunions de la commission (calendrier...) - participent à l'élaboration du projet de secteur - établissent et conduisent un programme d'actions - provoquent des réunions de concertations de secteur, si besoin - formulent les demandes de formations au CEC 	Variable, en fonction des objectifs et des actions définis. À prendre sur le volet des 55 h de réunion, les 6h du CEC (pour les PE non-membres du CEC)
Concertations de secteur <i>à privilégier par rapport aux concertations d'école</i>	Binôme + 1 directeur	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignants du (ou des) cycle(s) concerné(s) - appui, si besoin, de l'équipe de circonscription 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisent l'action initiée par la commission <i>(exemples : harmonisation de l'enseignement de la discipline concernée, adoption de progressions, élaboration d'une fiche action du projet de secteur...)</i> 	Variable, en fonction des objectifs et des actions définis. À prendre sur le volet des 55 h de réunion
Concertations d'école, de RPI	1 directeur	<ul style="list-style-type: none"> - enseignants de l'école ou RPI 	<ul style="list-style-type: none"> - mutualisent les productions de la commission, harmonisation au niveau de l'école 	Variable, en fonction des objectifs et des actions définis. À prendre sur le volet des 55 h de réunion
Formation	Equipe IEN formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - enseignants concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - réponse aux demandes de formation émises par les commissions - formation qui s'intègre au PLF et au PAF 	3 à 6h sur les 18 heures du PLF

4. Fonctionnement du CEC, des commissions et des concertations de secteur

Le conseil école collège (CEC) détermine les axes de pilotage, en concertation avec l'ensemble des acteurs. Il décide de la formation de commissions (disciplinaires ou transversales) dans lesquelles les enseignants volontaires s'inscrivent (1 ou 2 commissions par enseignant). Les enseignants peuvent être à l'initiative de la création d'une commission.

La commission établit son programme de travail (voir les 3 niveaux ci-dessous) et communique ses comptes-rendus au CEC, en vue de mutualisation. Un binôme PE/PLC est chargé de l'organisation (calendrier des réunions...).

La commission peut :

- organiser, en lien avec l'équipe de circonscription, une concertation de secteur groupant les enseignants concernés par le sujet. (Par exemple la commission langues vivantes peut organiser une concertation de tous les enseignants du cycle 2 pour harmoniser les progressions, ou une concertation CM1/CM2/6^{ème} pour examiner le programme du cycle 3 en anglais.)
- demander l'accord du CEC pour organiser une action de formation. Le chef d'établissement et/ou l'IEN feront alors appel à des formateurs (ESPE, CPC, CPD, PFA...) et la formation sera inscrite au PLF et/ou au PAF. Il est possible également d'intégrer une formation du PLF ou du PAF au programme d'action de la commission.

La commission détermine, en accord avec le CEC, son niveau d'investissement (niveau 1, niveaux 1+2, niveaux 1+2+3) :

- Niveau 1 : harmonisation des enseignements, axe didactique. L'objectif est d'améliorer la cohérence et la continuité des apprentissages dans le domaine concerné.
 - Appropriation des nouveaux programmes, adoption de progressions de cycles.
 - Définition d'objectifs dans le cadre de l'élaboration du projet des écoles du secteur.
- Niveau 2 : (idem niveau 1) + formation des enseignants, axe pédagogique. L'objectif est d'améliorer les gestes professionnels par l'échange de pratiques et par l'apport de formations.
 - Échange de pratiques entre enseignants, par observation dans les classes accompagnée par un formateur.
 - Formation sous forme d'animation pédagogique (1^{er} degré ou inter-degrés), ou à distance (M@gistere).
- Niveau 3 : (idem niveaux 1+2) + expérimenter la pédagogie de projet. L'objectif est de renforcer l'implication des élèves en leur proposant des situations d'apprentissages par tâches complexes, développant des compétences. Le projet peut concerner plusieurs disciplines, et être élaboré et conduit par plusieurs commissions.

5. Organisation et fonctionnement du groupe de proximité 1^{er} degré (réunion des directeurs, réunion RASED)

Structure	Référent	Membres	Missions	Horaire
Concertations d'école, de RPI	1 directeur	- enseignants de l'école ou RPI - correspondant RASED de l'école	- Hiérarchiser les situations d'élèves rencontrant des difficultés - Rédiger les fiches de liaison école-RASED, les transmettre au correspondant RASED de l'école	Variable, en fonction des objectifs et des actions définis. À prendre sur le volet des 55 h de réunion
Et / ou Concertation de secteur	1 directeur	- enseignants du (ou des) cycle(s) concerné(s) - membres du RASED	- Harmonisation des actions RASED, à partir des fiches de liaison établies par les écoles	Variable, en fonction des objectifs et des actions définis. À prendre sur le volet des 55 h de réunion
Groupe de proximité	Equipe IEN	- 1 directeur ou enseignant délégué, par école ou RPI - RASED du secteur	- réunion des directeurs - informations RASED, harmonisation	2 ou 3 réunions annuelles

Remarque : les réunions de concertation de secteur et du groupe de proximité peuvent être groupées (comme à Beaumont).

Fonctionnement :

1. En concertation d'école, ou en concertation de secteur selon les cas, l'équipe pédagogique examine les situations des élèves rencontrant des difficultés et décide des actions à mener :

- différenciation immédiate, en classe (outiller l'enseignant de la classe), parcours personnalisé (décloisonnement dans certains domaines) ...
- différenciation différée : groupes de besoin en classe, Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- convocation de dispositifs d'aide : PPRE, PAP...
- Appel au RASED : rédaction d'une fiche de liaison école- RASED, transmission au correspondant RASED de l'école

2. L'équipe du RASED consulte les fiches et établit son programme d'action (harmonisation au niveau de la circonscription : pôle de ressources).

3. En groupe de proximité, (après une première partie consacrée à la réunion des directeurs), l'équipe du RASED présente son programme d'actions, en vue d'harmonisation.

Lors de la réunion de mars, le groupe de proximité examine les situations d'orientation des élèves.

6. Temps de service professionnel des PE, hors des 24h en classe (Obligations Règlementaires de Service)

ORS	Obligatoirement consacrées à :	Temps restant		
108 heures (liées au passage des 27h aux 24h d'enseignement, loi d'orientation juillet 89)	-6 heures de conseil d'école -18 heures d'animations pédagogiques -36 heures d'APC (pour les directeurs voir lien*)	→ = 60 h 48 h		
12 heures (journées de pré-rentrée)	-6 heures la veille de la rentrée (journée du 31 août)	6 h		
7 heures (journée de solidarité)	⇓	7 h		
⇓	66 h d'organisation imposée	⇓		
Total : 127 heures		61 h à organiser par chaque équipe	-conseils des maîtres (un par période au moins) -conseils de cycle (un par période au moins) / liens possibles avec les commissions du CEC -organisation des APC	tous les enseignants de l'équipe
			-relations avec les parents -élaboration et suivi des PPS -pilotage ou commission du CEC	selon les besoins

*APC pour les directeurs : http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/14/7/Fiche_GT1_directeurs_ecole_fiche4_288147.pdf

Exemple d'organisation des 61 heures :

	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période	5 ^{ème} période	
Conseils des maîtres : suivi des élèves qui rencontrent des difficultés, organisation des APC, liaison RASED Groupe de proximité	Par exemple 4h	Par exemple 4h	Par exemple 6h	Par exemple 6h	Par exemple 4h	61 h
Conseil de cycle : élaboration d'actions et d'outils visant à améliorer la réussite de tous Commission CEC Concertation de secteur	Par exemple 4h	Par exemple 6h	Par exemple 4h	Par exemple 4h	Par exemple 4h	
Rencontres avec les parents (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, équipes éducatives)	Par exemple 4h	Par exemple 2h	Par exemple 3h	Par exemple 2h	Par exemple 4h	